grand service au pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 20.

NOUVELLES DU JOUR

Election d'un conseiller général

Nice, 2 juin. — Election au conseil général pour le canton de Roquesteron :

MM. Escoffier, opportuniste.....	825	voix ÉLU
Alziari, radical.....	208	
Chaudol.....	73	

Election d'un Conseiller d'arrondissement

Canton d'Athès (Orne). — M. Hamon est élu avec 300 voix de majorité.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 2 juin. — Le nouveau Conseil municipal de Paris s'est réuni cette après-midi pour constituer son bureau.

M. Emile Richard, autonomiste, a été élu président au second tour de scrutin par 41 voix contre 31 à M. Lamouroux, progressiste, et 7 bulletins blancs.

MM. Levraud, autonomiste, et Paul Brousse, possibiliste, ont été élus vice-présidents.

MM. Baudin, Pérrot, Jouanet, et Lucipia secrétaires. M. Maury syndic.

La direction des postes et télégraphes

Paris, 2 juin. — Une agence officieuse dément la nouvelle donnée par le *Courrier du Soir* de samedi, d'après laquelle il serait question de supprimer la direction des postes et télégraphes et de nommer M. de Selves à un poste de conseiller d'Etat.

Les agences de pari mutuel

Paris, 2 juin. — Les agences de pari mutuel établies à Paris, viennent de se constituer en syndicats pour résister par tous les moyens légaux à l'exécution de l'arrêté de M. Constans.

A la Chambre des Communes

Londres, 2 juin. — M. Gourley demande si le bruit que des officiers et des soldats de la marine française auraient débarqué sur les côtes de Terre-Neuve est exact ?

Sire Fergusson répond qu'aucun gouvernement n'a reçu avis d'un pareil évènement, et il ajoute : « Je suis sûr que jusqu'à la conclusion d'un arrangement quelconque, les officiers des deux pays garderont une attitude conciliante ».

M. Gourley demande si Sire Fergusson entend par là que le bruit est inexact.

Sire Fergusson dit qu'il a toute raison de croire que ce bruit est inexact, car autrement le gouvernement français ou le gouvernement anglais en auraient été informés.

Sire Fergusson espère pouvoir distribuer la correspondance relative aux affaires de Terre-Neuve la semaine prochaine.

Le prince héritier d'Italie à Berlin

Berlin, 2 juin. — Le prince héritier d'Italie est attendu le 8 juin à Berlin; le 9, arrivera sa mère, la reine Marguerite; ils resteront quatre jours à Postdam.

L'envoi d'une mission militaire russe en Chine

Saint-Pétersbourg, 2 juin. — Le gouvernement chinois a ouvert des négociations avec le ministre de Russie à Pékin au sujet de l'envoi d'une mission militaire russe en Chine en remplacement de la mission allemande dont le contrat expire dans le courant de cette année.

Les pêcheries de Terre-Neuve

Londres, 2 juin. — On dément de bonne source l'envoi de quatre navires de guerre à Saint-John (Terre-Neuve).

Ces navires ont reçu l'ordre il y a un mois déjà de se rendre comme cela a lieu chaque année de Bermudes à Halifax, et ce déplacement est absolument étranger à la question des pêcheries de Terre-Neuve.

Halifax, 2 juin. — L'aviso français *Bisson* est arrivé; il ira à Terre-Neuve pour le service des pêcheries.

Les récompenses du Salon — Salon des Champs-Elysées

Paris, 2 juin. — Voici les premiers résultats connus des travaux des jurys :

Section de peinture. — 1re médaille. M. de Richemont ; médailles de 2e classe, MM. Le Lievre Bachou, Hipp., Fournier, Evariste Carpentier, Bompart, Guilbry, Franc, Lamp, Mengin, Carz, Chigot, Armand Beauvais, Pezant, Saint-Lambert, Paul Bertrand.

Section de sculpture. — 1re médaille : MM. Charpentier, Puech ; 2e médaille : MM. Gauque, Peck, Dolive, Mottet, Rambaud, Icard ; 3e médaille : MM. Renaudot, Vida, Teixe, Ralopes, Larroux, Larche.

Section d'architecture. — La médaille d'honneur a été décernée à M. Redon (Gaston-Fernand), pour sa restauration des temples de Baalbeck ; médailles de 1re classe : M. Marcel Fournereau ; médaille de 2e classe : MM. Ridel, d'Espouy, Laffitte ; médaille de 3e classe : MM. Conin, Cordonnier, Touissaint, Labarey, Moreau, Schmit, Le Ray.

L'organisation du travail

Paris, 2 juin. — M. Ribot, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser une circulaire à nos agents diplomatiques et consulaires pour leur demander des renseignements sur l'organisation du travail dans les différents pays où ils sont accrédités.

La commission des douanes

Paris, 2 juin. — La commission des douanes s'est réunie ce matin pour examiner les amendements présentés à la proposition tendant à établir des droits de douane sur le maïs et le riz.

M. Leydet a déposé un amendement tendant à exempter du droit les maïs destinés à l'agriculture.

La commission, ayant précédemment repoussé un amendement analogue de M. Philippon, a écarté pour les mêmes raisons l'amendement de M. Leydet.

La commission a examiné ensuite un amendement de M. Aiuard et plusieurs de ses collègues, ainsi conçu : « Les riz destinés à l'alimentation et à des industries autres que celles de la distillerie sont exempts de droits.

» Les distilleries employant le riz seront soumises à l'exercice. »

Après une longue discussion, dans laquelle la plupart des membres ont pris la parole, la commission a repoussé, par 30 voix contre 5, l'amendement de M. Aynard.

Les paris mutuels

Paris, 2 juin. — Les contrevenants à l'arrêté de M. Constans sur les agences du pari mutuel seront punis, aux termes de l'article 410 du code pénal, d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus et d'une amende de 100 fr. à 6,000 fr.

Les coupables pourront être de plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine, interdits pendant cinq ans au moins et dix ans au plus des droits mentionnés en l'article 42 du présent code.

Dans tous les cas seront confisqués tous les fonds ou effets qui seront trouvés exposés au jeu ou mis à la loterie ; les meubles et les effets *mobiliers dont les lieux seront garnis ou décorés.*

L'affaire Gouffé. — L'arrestation d'Eyraud

Paris, 2 juin. — L'inspecteur principal Gaillarde et le brigadier Soudais sont arrivés hier à New-York ; aussitôt débarqués, ils ont envoyé un télégramme à M. Goron, pour l'informer de leur arrivée.

Nos agents ont été reçus par le chef de la police de New-York, qui a mis à leur disposition tous les documents relatifs au séjour et au passage d'Eyraud sur le territoire des Etats-Unis.

L'anniversaire du prince impérial

Paris, 2 juin. — Aujourd'hui, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Augustin, le service anniversaire de la mort du prince impérial.

C'est M. l'abbé Laine qui a donné l'absoute.

Parmi les assistants, on remarquait MM. le général Bourbaki, Paul de Cassagnac, le baron Eschasseriaux, Ferdinand de Lesseps, Jolibois, baron O. de Watteville, Sarlande, Albert Dubaron, anciens députés.

Le général du Barail, indisposé, n'a pu assister à la cérémonie.

Un nouvel empereur

Rome, 2 juin. — On affirme que M. Crispi prépare un projet de loi conférant au roi Humbert le titre d'empereur d'Erythrée et de l'Afrique orientale.

Ce titre serait ajouté à celui de roi d'Italie, de la même manière qu'on a ajouté le titre d'impératrice des Indes à celui de la reine d'Angleterre.

Tous les collègues de M. Crispi au ministère, à l'exception de MM. Brin et Bertolevialz, auraient déjà donné leur consentement.

Voyages impériaux en Danemark

Copenhague, 2 juin. — D'après le *Danebrog*, c'est le 28 juin que l'empereur Guillaume visitera la cour de Danemark, au château de Fredensborg.

L'empereur et l'impératrice d'Allemagne débarqueront à Elseneur et se rendront de ce port au château de Fredensborg.

Le bruit court que l'empereur Guillaume veut éviter avec soin de se montrer à Copenhague où l'attendent, paraît-il, des manifestations désagréables.

D'après le *Dagblat*, l'arrivée du tsar et de sa famille au château de Frédensborg aura lieu du 6 au 14 août.

A ce sujet, le *Dagotaa* dit qu'il n'y a, pour le moment du moins, rien de fondé dans le bruit d'après lequel l'empereur Guillaume, à son retour de Norwège, reviendrait passer un jour ou deux à Frédensbourg, pour y rencontrer le tsar.

L'amiral Dupetit-Thouars

Paris, 2 juin. — Les bruits d'empoisonnement de l'amiral Dupetit-Thouars, qui ont couru au moment de la mort de l'amiral, sont inexacts ou extravagants.

Voici la vérité : L'amiral était rentré de Paris en bonne santé apparente, ne ressentant que la légère fatigue du voyage. Dans la soirée, il se plaignit de violentes douleurs dans la poitrine, et prit de huit à dix gouttes d'alcoolature de racines d'aconit. Les douleurs, sans disparaître tout à fait, se calmèrent un peu et la nuit se passa tranquillement. Le mal reparut avec une plus grande intensité dans la matinée. L'amiral fit appeler alors le docteur Rouvier, son médecin, — et un prêtre, l'abbé Aiguier.

Les douleurs étaient devenues si insupportables, qu'en les attendant, le malade dut prendre une nouvelle dose de teinture d'aconit. Le docteur Rouvier ne dissimula point la gravité de l'état de l'amiral. Il fit appeler M. Barthélemy, directeur du service de santé de la marine à Toulon. Bergasse Dupetit-Thouars le reconnut, et lui serrant la main, le remercia d'une voix faible d'être venu *auprès de lui...*

Le dénouement allait se précipiter. Les syncopes se succédèrent, de plus en plus fréquentes, accompagnées de telles douleurs dans la poitrine, que cet homme stoïque poussa plusieurs fois des cris déchirants : une dernière syncope se produisit. L'amiral y succomba. La maladie n'avait duré que quelques heures.

L'horloge de Louis XVI

Paris, 2 juin. — La famille de Rothschild vient de faire acheter à Pétersbourg, la fameuse horloge historique fabriquée par Louis XVI.

Cette horloge, que les propriétaires de Milton-Hall, dans le Northamptonshire, s'étaient transmis *de génération en génération*, a été adjugée aux Rothschild pour la bagatelle de 30,000 livres sterling, soit 840,000 francs, au taux du change. Cette pendule historique qui a 1¼ pieds de hauteur, avait été jadis offerte en cadeau de noces à la comtesse Fitzwilliam.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 30 mai 1890

Présidence de M. Eug. JOURDAIN, vice-président.

La Chambre de Commerce,

Adopte les réponses à transmettre au ministre sur la 4e question posée par le Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie au sujet du régime douanier. Ces réponses coordonnées dans un travail de M. E. Jourdain, vice-président, avec la collaboration des membres de la Commission (MM. Jourdain, D. Leurent, P. Desurmont, Scalabre-Delcour, J. Desurmont, Bernard-Cuvillier) constituent le résumé de l'enquête poursuivie, les 14 et 15 avril dernier, auprès des industriels de la circonscription.

Entend lecture de la lettre écrite au ministre, sur la proposition de la commission spéciale, à propos du taux légal de la reprise des laines, après conditionnement :

Confie à deux de ses membres la réclamation à formuler auprès du gouvernement contre les agissements de la Compagnie des transports maritimes, en ce qui concerne le transport des laines d'Australie ;

Adopte les avis de la Commission composée de MM. Herbaux-Tibeaux, P. Dubrule, Scalabre-Delcour et L. Bernard, rapporteur, sur le salaire des ouvriers (Prepositions de lois Jacquemart et Thellier de Poncheville) et sur le règlement des salaires des ouvriers (proposition de loi Maxime Lecomte); sur les livrets d'ouvriers, les livres d'acquit et les livres de comptes (lissage et bobinage) à propos desquels la Chambre de commerce de Lyon demande adhésion ;

Confie à M. P. Dubrule la réponse à disposer en ce qui touche la circulaire ministérielle sur les magasins généraux;

Prie M. Leurent de recueillir sur l'exposition collective de Tourcoing, les aperçus, notices et renseignements pouvant figurer dans un grand ouvrage sur l'Exposition universelle de 1889, qui sera prochainement publié sous le patronage du Gouvernement.

Décide la communication aux journaux d'un avis de l'Intendance militaire annonçant l'adjudication de toiles doublures pour l'armée.

Donne son agrément au compte (1889) et au projet du budget (1891) de la Chambre de commerce.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 3 juin. — Hauteur barométrique, 765. Température :

A 7 heures du matin..	13 degrés audessus de zéro.	
A 1 » du soir....	19 degrés audessus de zéro.	
A 5 » »	17 degrés audessus de zéro.	

Paris, 2 juin. — Au nord du Continent, les faibles pressions du large tendent à se rapprocher des Iles-Britanniques pour se réunir à celles qui persistent en Norvège. Au centre de l'Europe existe une ligne de faite limitée d'un côté par un maximum de Vendée, de l'autre par un maximum situé en Russie (Moscou 765), enfin la pression est encore basse sur la Méditerranée et quelques mouvements orageux apparaissent vers la Turquie.

Les vents tournent à l'Ouest sur nos régions, ils restent faibles ou modérés, et peuvent toutefois fraichir un peu sur la Manche. Quelques pluies sont tombées sur les Pays-Bas et le Nord de l'Allemagne.

La température baisse encore dans le sud-ouest de la France. Le thermomètre marquait ce matin 5 degrés à Bade, 11 à Berlin, Paris, 14 à Biarritz et 27 à Constantinople.

En France, le ciel va se couvrir dans les régions du Nord où quelques pluies sont probables ; le temps va rester beau dans l'Ouest et le Midi, la température tend à se relever.

A Paris, hier, ciel nuageux.

Température : maximum 17 degrés 6 ; minimum, 3 degrés 7.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE TRAVAIL DES ADULTES. — La commission parlementaire du travail a entendu, lundi, les délégués des peigneurs de laines de Roubaix et du Nord au sujet de la fixation des heures de travail des adultes.

Ces délégués étaient MM. Holden et fils, Prouvost, Vinchon, Motte, Allard, de Roubaix; Desmoulins, Deroulers, de Fourmies ; Pollet, de Tourcoing.

Les autres membres du syndicat s'étaient fait excuser.

Ces messieurs ont développé la proposition du syndicat adressée à la Chambre des députés *contre la suppression du travail de nuit pour les* adultes.

Cette suppression, demandée par leurs concurrents, serait, ont-ils dit, la ruine de leur industrie.

Le président de la commission, M. Ricard, a demandé aux délégués s'ils maintenaient également leur protestation contre la suppression du travail de nuit pour les femmes.

Les délégués ont maintenu leur façon de voir; cependant, sans demander cette suppression, ils la subiront.

La journée de 12 heures. — M. Maulion, procureur général à Douai, vient d'adresser aux procureurs de son ressort une circulaire dans laquelle il les invite, ainsi que leurs auxiliaires, à faire observer strictement les dispositions de la loi du 9 novembre 1848. On sait que, d'après cette loi, la durée de travail ne doit pas excéder 11 heures par jour.

Toute violation à la loi sera poursuivie et réprimée avec la plus grande fermeté.

Le banquet trimestriel de l'*Union artistique et littéraire* a été rehaussé, lundi soir, à l'hôtel Ferraille, par la présence de M. Charles Gounod, qui avait bien voulu en accepter la présidence.

L'illustre maître avait, à sa droite, Mme Palicot, l'incomparable pianiste, et à sa gauche, M. Pierre Destombes, adjoint au maire. On remarquait encore, à la table d'honneur, M. J. Koszul, le sympathique et dévoué président de la société, M. Merlet, inspecteur primaire; M. H. Deschamps, conseiller d'arrondissement; M. Florin, trésorier; M. J. Veran, secré-taire intérimaire; M. G. Meyer, et les autres membres du bureau. Il y avait une cinquantaine de convives.

Dans le fond de la salle deux trophées de drapeaux encadraient un portrait de Gounod.

En arrivant, vers huit heures, dans la salle, où se trouvaient déjà réunis les membres de l'*Union artistique et littéraire*, Charles Gounod a été l'objet d'une longue ovation. Il a remercié gracieusement de la main, puis, ayant pris place à la table d'honneur, il s'est montré charmé de trouver sur la carte-menu, dont le sujet lui était consacré, son nom et les titres de ses différentes œuvres, très-habilement dessinés. Il a réclamé le nom de l'auteur, et des applaudissements prolongés se sont fait entendre lorsque s'est levé M. Guérin, qui avait, si artistiquement traité le sujet. Gounod l'a remercié et vivement complimenté.

Cette fête de l'*Union artistique et littéraire*, qui a toujours tant d'attrait, a cette fois gagné encore en gaieté, car on sait que Ch. Gounod est un causeur charmant, d'une exquise affabilité.

Au champagne, M. J. Koszul, a, en termes excellents, remercié Gounod de la bonne grâce avec laquelle il présidait le banquet.

L'*Union artistique et littéraire*, a-t-il dit, est composée de littérateurs, de peintres, de sculpteurs, de musiciens, qui tous sont heureux de s'écrier : Vive Gounod !

— Vive Gounod ! a répété toute la salle.

M. Koszul a alors proposé de chanter un vivat en l'honneur du maître, ce que les cinquante personnes présentes ont fait avec entrain.

Charles Gounod a répondu avec infiniment d'à-propos aux paroles de M. Koszul :

« Je suis extrêmement honoré, a-t-il dit, de l'accueil que vous m'avez fait; mais j'en suis encore bien plus touché.

» J'apprends que cette réunion n'est pas seulement le résultat d'une circonstance accidentelle, et que vous représentez une société formée de ce que Roubaix compte de littérateurs et d'artistes, que vous êtes en un mot l'aristocratie intellectuelle de cette ville.

» *A ce titre, je suis très heureux de me trouver* au milieu de votre famille.

» Hier la municipalité a groupé autour de moi toutes les sociétés musicales et chorales; aujourd'hui me voici parmi les représentants de tous les arts.

» Je vous félicite de vous être ainsi groupés. Il n'est pas bon que les hommes soient seuls. Il est nécessaire de s'unir comme vous le faites.

» Je forme des voeux sincères et fraternels pour la prospérité de votre Société.

» Je bois aux représentants de la presse, des lettres, et des autres arts de Roubaix.

Ces paroles ont été chaleureusement applaudies.

M. J. Koszul a donné ensuite lecture de la lettre suivante adressée à M. Veran, par le président d'honneur de l'*Union artistique et littéraire*, M. Gustave Nadaud :

» Paris, le 30 mai 1890.

» Mon cher confrère,

» Combien je regrette de ne pouvoir me rendre à Roubaix; j'aurais voulu assister au festival de mon ami Gounod et lui porter un toast au banquet que vous lui préparez.

» Des devoirs impérieux me retiennent à Paris jusqu'au 7 de ce mois, mais je vous prie de dire à nos amis que j'aurais été heureux de me joindre à eux pour honorer notre grand compositeur.

» Merci d'avance, pensez à moi, et à bientôt.

» GUSTAVE NADAUD. »

Des bravos ont accueilli la lettre de notre *éminent concitoyen.*

Charles Gounod a demandé de boire aux regrets exprimés par Nadaud, et de faire pour lui les vœux qu'il aurait formés lui même s'il avait pu venir à Roubaix.

Au désopilant et sympathique *Broutteux* était réservé un succès tout particulier.

M. Watteeuw, s'adressant à Gounod, s'est exprimé ainsi :

Ah ! teheul' honneur, amiss' de l'Union Artistique
D'erchevoir, aujord'hui, in des ros de l'musique,
Gounod, l'célèbre auteur, et ch'est mi, pauff' Broutteux,
Qui dot li souhaiter, ichi, professiate,
J'in vins comm' tout honteux ;
Ah ! je n'm'attiindos po a pareill' arguerate,
Nin, non ; vous pensez ben que j'sus acor trop p'tit.
Et qu' pou v'nir a s'n hauteur y fauroi, comme in dit,
Mingi acor lommint, gramint, gramint d'tartines,
Je n' peux po déloi les cordeux d'ses bottines.
Bé nin, non, copagnon,
Ah ! ch'étrot, trop mignon.
Qu'in si rojal vorot nouir mes garlousettes,
Est-ce que j'pourdros,
Vin min patos,
D'Tourtchegno à brouettes.
Li exprimer tout min bonheur !
De vir qui nous fait tant d'honneur !
Ah ! jomais vin min pauff' langache
Je n' le saro et ch'est damache
Assez l'remercier
Assez l'féliciter
Dir'qu'in a à nous taff' l'auteur d'inn' tell' merveille
In bijou, in trésor, qu'in appelle l' Mireille,
Et d' Philémon, Polyeucte et Sapho
J' sus seûr que Monsi Gounod
Y dot inveuc Mag'rite, dire : comme
Je voudrais bien savoire que dit ce jeune homme
Bé ! cher mait', mi j' parle m' lanqu' de Tourco
Qu' pa malheur vous n' comperdez po !
Mais chin qui tout l'mond' comprind sus terre
Qu'in n'oblierra jamais comm' l' nom de s' ma mère,
Et qu'vin tous les langach' tra toudis répété
Ch'est les tros noms d' Gounod, d' Faust et d'Immortalité.

Gounod a pris un vif intérêt à la lecture de ces vers en patois tourquenaois, qu'il a compris en partie, a-t-il dit, et a remercié M. Watteeuw, l'invitant à dire un autre morceau.

Le *Broutteux* a donné alors la parodie si amusante et si spirituelle du *Corbeau et du Renard* et a été complimenté par le maître.

M. Watteeuw a si bien le talent de divertir que Gounod l'a instamment prié de dire d'autres morceaux encore, et l'on a successivement entendu *Mariage*, *Myrtil* et *Waterloo*, qui ont été soulignés de nombreux applaudissements et de bravos.

A onze heures, Charles Gounod s'est retiré et a fait ainsi ses adieux :

« Messieurs, il se fait tard; il faut partir demain, et je dois me retirer.

» Cependant, je ne veux pas le faire sans vous remercier encore une fois de l'accueil cordial que j'ai trouvé au milieu de vous; j'en garderai le meilleur souvenir. »

Quelques morceaux de musique, divers chants et des poésies ont terminé cette charmante fête qui marquera parmi les plus belles dans les annales de l'*Union artistique et littéraire*. A. M.

Le départ de Gounod. — Charles Gounod a quitté Roubaix, mardi, par le train de 12 heures 49. Il a été accompagné jusqu'à la gare par M. Julien Koszul.

Charles Gounod a pris à Lille l'express de 1 h. 20 du soir pour Paris.

La protestation contre la nouvelle loi des boissons. — M. Emile Moreau, député de Roubaix, assistera à la réunion organisée par les cafetiers et cabaretiers, à huit heures et demie, salle Philémon, rue Pierre Motte.

On sait que le but de cette réunion est de protester contre la nouvelle loi sur les boissons.

Cour d'appel. — Un certain nombre d'appels nouveaux et importants pour la région de Roubaix-Tourcoing, ont été inscrits au rôle général de la Cour de Douai, pendant le mois de mai. En voici la nomenclature.

I. *Tribunal de commerce de Roubaix.* — Anton, Aub et Cie, négociants à Paris, et Hannart frères, teinturiers à Roubaix; demande en paiement; jugement du 20 ma s 1890. — Lorthiois frères, négociants à Tourcoing contre Vinchon et Cie, industriels à Roubaix; livraison de marchandises, demande de dommages-intérêts; jugement du 24 mars. — Michel Lévy, négociant en laines, à Roubaix contre Ponsard et Gaillet, négociants en laines à Reims, et le syndic à la faillite Ducoulombier-Dobbels; demande en livraison de marchandises.

II. *Tribunal de commerce de Tourcoing.* — Syndic à la faillite Ducoulombier-Dobbels, ex-négociant à Tourcoing, contre Henri Caulliez, négociant au même lieu, et même syndic contre Gaspard Desurmont fils, aussi négociant en cette ville; revendication en matière de faillite; jugement du 23 avril 1890. — Mme veuve Vandeputte, *négociante à Tourcoing*, contre Mme Oscar Bossus de Belgique; demande en paiement de somme; jugement du 24 septembre 1889. — Mme veuve Le Bel de Sarnez, propriétaire à Paris, contre le syndic à la faillite De Haes, ex-directeur des magasins généraux de Tourcoing, et la banque Jean Joire; admission et faillite; jugement du 29 avril dernier. — Compagnie d'assurances « La Mannheim » contre Belval et Debaerdemaecker, expéditeurs à Tourcoing, et la Compagnie du chemin de fer du Nord; avaries, responsabilité; jugement du 14 février.

III. *Tribunal civil de Lille.* — Jules Devalde, fileur, contre Morel et Cie, filateurs à Roubaix ; accident ; jugement du 13 février. — Holden et Cie, *peigneurs de laines à Croix-Wasquehal*, contre la société du canal de l'Espierre ; demande en indemnité pour déversement d'eaux insalubres ; jugement du 2 mai.

Au concours agricole du Nord qui s'est tenu dimanche 1er juin, à Quesnoy-sur-Deûle, un de nos concitoyens, M. R. de Bœve, a obtenu le prix d'honneur et trente-six prix, pour sa belle et nombreuse collection de pigeons-voyageurs et pigeons de luxe, ainsi que pour le plus beau chien de Dalmatie.

M. Scamps, de Roubaix, y a également obtenu le 1er prix pour le plus beau chien Colley écossais.

La grève des ouvriers apprêteurs. — La grève qui s'est déclarée parmi les ouvriers apprêteurs, peut être considérée comme terminée.

Mardi matin, cent trente ouvriers environ, y compris quarante apprêteurs nouvellement embauchés, sont entrés dans les ateliers. A une heure de l'après-midi cent autres ont repris le travail.

Il reste encore actuellement une soixantaine d'ouvriers en grève, et tout porte à croire que mercredi matin le travail sera complètement repris.

Les bains de mer. — La clientèle des stations balnéaires desservies par le Chemin de fer du Nord apprendra avec plaisir que la Compagnie a commencé, cette année, dès le 1er mai, pour la continuer jusqu'au 31 octobre, la distribution des billets aller et retour de 1re et de 2e classe, à prix réduits valables du vendredi au mardi, qui jusqu'ici, n'avaient été délivrés que du 15 juin au 30 septembre.

Ces billets sont mis à la disposition du public dans les principales gares du réseau du Nord pour toutes les stations balnéaires du réseau, dont il est bon de rappeler les noms :

Le Tréport-Mers, Eu (le Bourg d'Ault), St-Valéry, Cayeux, Rue, Le Crotoy, Verton (Berck), Etaples (Le Touquet-Paris-Plage), Boulogne, Wimille-Wimereux, Marquise-Rinxent (Wissant, Audresselles-Ambleteuse, Calais, Gravelines, Dunkerque.

Une mesure nouvelle qui sera également bien accueillie, facilitera d'ailleurs aux familles nombreuses l'usage des bains de mer dans ces stations. Il s'agit *de billets d'aller et retour collectifs dits « de famille »* de 1re, 2e et 3e classe, valables pour toute une saison, (33 jours, non compris le jour de l'émission), que la Compagnie délivrera aux familles composées de plus de trois personnes (père, mère, enfant, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille), avec une réduction de 50 0/0 applicable à tous les membres au-dessus de ce chiffre.

Ces billets qui seront mis en distribution aussitôt l'approbation ministérielle, sont nominatifs et doivent être demandés quatre jours à l'avance à la gare de départ. Les serviteurs de la famille sont compris dans le décompte du prix des places, mais sont admis à voyager dans une classe inférieure de voiture et même dans un autre train. Dans ces conditions, dix personnes appartenant à une même famille paieront le prix de trois billets pleins pour trois d'entre elles et les sept autres membres de la famille paieront demi-place ; la famille voyageant ensemble réalisera sur le prix des places une économie de 35 0/0.

Enfin, la durée de 33 jours assignée aux billets de famille pourra être indéfiniment prolongée moyennant un supplément de 10 0/0 par période de prolonbation de quinze jours.

Signalons encore, en ce qui concerne les stations balnéaires ci-dessus, une nouvelle mesure fort importante de la Compagnie du Nord, qui va mettre en distribution à partir du 15 juin prochain jusqu'à la fin de la saison, en destination de ces stations, *des cartes d'abonnements à prix réduits*, en 1re, 2e et 3e classe, valables pendant un mois. C'est une facilité qui sera particulièrement appréciée par les personnes qui, ne peuvant s'absenter pendant une saison de bains de mer, seront en mesure de venir prendre leur bain quotidien, à prix réduit, sans abandonner complètement un seul jour la résidence où ils sont retenus par leurs fonctions ou leurs affaires.

Une mort subite, rue des Arts. — Lundi matin, Miles Cau, couturières, rue des Arts, ne voyant pas descendre leur père comme d'habitude, allèrent frapper à sa porte; n'ayant pas obtenu de réponse, elles ouvrirent la chambre et le trouvèrent sans connaissance, dans son lit.

Tous les efforts faits pour le ramener à la vie demeurèrent inutiles : M. Cau était mort. Il était âgé d'environ soixante ans.

Une tentative de suicide, rue du Luxembourg. — Une femme de trente ans, Zulma Bourdaudry, a tenté, lundi, à six heures et demie du matin, de mettre fin à ses jours.

Elle était sortie depuis quelques instants dans la cour de l'habitation qu'elle occupe rue du Luxembourg, fort Cordonnier, quand, tout-à-coup, prise d'un accès de fièvre chaude, elle se dirigea à grands pas vers un puits qui se trouvait à l'entrée de la cour, escalada les murailles et s'y laissa tomber la tête la première.

Une voisine, Mme Augustine Tonnel, aidée de quelques personnes, réussit à retirer la malheureuse femme du puits.

Le docteur constata que la femme Bourdaudry avait reçu, par tous le corps de graves contusions qui ont nécessité son transport à l'Hotel-Dieu.

Un désespéré qui était bien résolu d'en finir avec la vie, c'est J.-Bte Deschamps, célibataire, âgé de 40 ans, qui s'est jeté au canal, au pont du Blanc-Seau, lundi après-midi.

Les passants sont accourus à son secours et lui ont tendu une perche de sauvetage, mais Deschamps l'a refusée et a coulé bien vite à fond.

C'était un bon ouvrier tisserand, habitant Wasquehal, et jouissant d'une certaine aisance : aussi se perd-on en conjectures sur la cause de sa funeste résolution.

Un agent blessé, Grande-Rue. — Une affaire rave a eu lieu à l'angle de la rue du Collège et de la Grande-Rue, en face du cabaret tenu par M. Charles Mahieu, dimanche, vers onze heures du soir.

Un ouvrier, qui prend sa pension dans cet estaminet, Etienne Barbry, originaire de Bailleul, voulait faire entrer une femme dans sa chambre. M. Mahieu s'y opposa et Barbry le menaça de lui donner des coups de couteau.

Le cabaretier alla chercher un agent qui invita Barbry au calme. Mais ce dernier répondit par des injures, et la femme qui l'accompagnait fit de même.

L'agent voulut arrêter Barbry, mais celui-ci se jeta sur lui ; ils roulèrent bientôt sur le plancher; l'agent fut gravement mordu au doigt. MM. Jean Fraisier et Paul Theis, qui passaient par là, prêtèrent main forte au malheureux agent pour conduire Barbry au poste central.

La compagne de Barbry, qui avait pris la fuite, a été arrêtée lundi matin. Barbry est médaillé militaire pour blessures reçues au Tonkin.

Cent francs pour un franc. — *C'est une singulière* façon de faire des économies que celle qu'emploient certains industriels : témoin ce boucher de Warcoing qui arrivait à Roubaix lundi, vers six heures par la route de Wattrelos, et faisait une fausse déclaration d'entrée de viande. Les brigadiers l'auchet et Leclercq le suivirent jusqu'aux halles, et s'aperçurent de la supercherie.

M. N... avait déclaré dix kilos en moins, soit environ un bénéfice de un franc qu'il avait fait sur les droits d'entrée. Pris en flagrant délit, M. N... dut verser *cent francs*, en attendant que M. le préposé en chef décide le montant de l'amende qui lui sera réclamée.

Renversé par une voiture. — Cet accident s'est produit dans la rue de l'Epeule, lundi soir, vers sept heures.

Le nommé Van Pateghem âgé de 35 ans environ, traversant la rue, ne vit pas venir une voiture qui arrivait au trot. Il fut renversé par le cheval, et l'attelage entier passa sur lui.

Relevé aussitôt et transporté chez son beau-frère M. Boutheyn, il reçut les soins d'un docteur qui constata des blessures nombreuses et assez graves sur tout le corps.

Un accident au Pile. — Un jeune ouvrier de 25 ans, Louis Prouvost, servait de *coureur* dimanche matin, pour rapporter des pigeons-voyageurs au local de la société dont il fait partie, quand il heurta contre une pierre et tomba.

Lorsqu'on le releva il avait la figure fortement contusionnée et une fracture de la jambe droite. Le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un enfant pris sous un wagonnet. — L'accident s'est produit, lundi soir, vers huit heures et quart, au boulevard Gambetta.

Le jeune Adolphe Fourment, âgé de 11 ans, jouait avec ses camarades, sans voir venir sur lui des wagonnets chargés de terre. Il fut renversé et une jambe prise sous une roue fut cassée au-dessus de la cheville. On dut le transporter à l'hôpital.

Une bagarre, rue de la Vigne. — Une bande d'individus pris de boisson, se sont battus rue de la Vigne et ont mis tout le quartier en émoi par l'acharnement qu'ils apportaient dans la lutte, lundi après-midi.

On suppose que la querelle a été occasionnée par la jalousie de l'un des individus, qui aurait rencontré son amie au bras d'un ouvrier maçon.

La police a dû intervenir et a eu beaucoup de peine à se rendre maître de ces forcenés dont trois ont été mis en état d'arrestation.

Deux amis qui étaient allés passer leur après-midi aux régates du Blanc-Seau, François S... et Alphonse J..., en revenaient, dimanche vers six heures du soir, en longeant le canal arrivé près du pont Morel, ils eurent une discussion.

On en vint bientôt aux mains et l'après-midi qui avait commencé gaiment finit au poste de police où les deux camarades furent conduits par un agent que la lutte avait attiré.

Une arrestation, doublement motivée, a été opérée par la police dimanche soir.

Charles Rapaille, mécanicien, âgé de 57 ans, demeurant rue des Champs, trouvant qu'un arrêté d'expulsion n'était pas suffisant pour nécessiter son arrestation, a voulu y joindre deux autres délits.

Il s'est présenté en complet état d'ivresse dans un estaminet et sous prétexte qu'on lui refusait à boire, il s'est mis en mesure de briser le mobilier.

Les agents l'ont mis en lieu sûr.

Un passant incommodé. — Dimanche à onze heures du soir, une dame était installée devant le café L..., près de la Gare, lorsqu'un individu venant à passer, s'empara d'une des chaises en fer qui se trouvaient sur le trottoir et en asséna un coup sur la tête de la dame : puis il prit la fuite.

Des témoins poursuivirent l'individu et le rejoignirent rue Notre-Dame. Il a été remis entre les mains des agents.

Un mari qui bat sa femme. — Sous prétexte que sa femme ne cessait de l'injurier, un ouvrier peigneur, Charles D..., habitant la rue de la Barbe d'or, la battait depuis le matin.

Il était deux heures quand un agent en tournée dans cette rue, fut attiré par le rassemblement et mit fin à cette scène de ménage en dressant un rapport contre le mari.

Une condamnation. — Le tribunal correctionnel de Lille a condamné Prosper Deblaut à cinq jours d'emprisonnement pour outrages aux agents.

Les épaves. — Un bracelet a été trouvé le 29 mai dernier par M. Jean Lobacq, dans la rue du Curé, et rapporté au bureau du commissaire central, où on peut aller le réclamer.

Une croix, avec ruban, trouvée rue Neuve, a également été déposée.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Alphonse Dujardin, à l'âge de 42 ans, demeurant rue du Fresnoy, 1. Ses funérailles auront lieu le jeudi, 5 courant, à dix heures, en l'église Notre Dame.

Croix. — *Un client peu commode*, c'est Frédéric Lefebvre, qui n'a cependant que 18 ans. Dimanche soir, il se présentait vers huit heures à l'estaminet Pecqueur, légèrement ému. Lefebvre chercha noise à tout le monde, au point que pour s'en débarrasser le patron pria tous les clients de sortir. Mais ce n'était pas l'affaire de Lefebvre qui s'attaqua alors à M. Pecqueur, et le frappa ainsi que sa femme et sa sœur.

Mis cependant à la porte, il tourna alors sa colère

FEUILLETON DU 4 JUIN 1890. — N° 10

LE GRIMOIRE

Par EUGÈNE BLAIRAT

V

Heureusement pour lui un nouveau venu se présenta, sortant des bois de Manissard.

— Théobald ! laisse ce page !

— Oui, monsieur le marquis !

Claude venait, attiré aussi par la dispute.

Les valets s'effacèrent. Claude et Bernois demeurèrent en présence.

— Monsieur, dit le premier, ce gamin est insolent au possible, je l'ai entendu insulter mon domestique.

— Et moi, monsieur, j'ai été surpris de voir votre livrée aussi grossière !

— Je vous ferai remarquer, Monsieur que Théobald est chez moi et a le droit de dire tout ce que je lui permets de dire.

— Arthur est sur les terres de Mingrave, je l'autorise à se défendre comme il l'a fait !

— Oh ! oh ! Vous l'autorisez ! déjà ! Vous avez vu... ces, cher monsieur ?

— Cela vaut mieux que de reculer !

— Je n'ai jamais reculé de ma vie